

Question écrite de Caroline Cassart, Députée,  
à Willy Borsus, Vice-Président et Ministre de l'Economie,  
du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation,  
du Numérique, de l'Aménagement du territoire,  
de l'Agriculture, de l'IFAPME  
et des Centres de compétences, concernant  
**L'Agrikit**

Monsieur le Ministre,

Suite à une résolution votée à l'unanimité lors de la législature précédente, un groupe de travail multidisciplinaire, piloté par Agricall, s'est créé dans le but d'améliorer le bien-être des agriculteurs. Il est composé de représentants du monde agricole (FWA, FJA, UAW, FUGEA, ...), des vétérinaires (UPV), du milieu associatif du domaine de la santé mentale et juridique.

Le fruit de leur travail s'est concrétisé par la réalisation de l'Agrikit, outil composé de témoignages d'agriculteurs ayant connu des difficultés et de fiches conseils à destination des acteurs du monde agricole. Celles-ci permettent aux acteurs d'être davantage outillés et informés afin de mieux soutenir et guider les agriculteurs qui rencontrent des difficultés.

Monsieur le Ministre, combien d'Agrikit ont été demandés depuis sa réalisation? Disposez-vous également des chiffres relatifs au téléchargement de ce dernier? Le groupe de travail se réunit-il encore? Depuis sa création, une actualisation de l'Agrikit a-t-elle eu lieu? Enfin, le plan d'actions 2020-2021 d'Agricall prévoit notamment de poursuivre le travail et notamment la diffusion de cet outil. A cet égard Monsieur le Ministre et sauf erreur de ma part, les actions de prévention auprès des jeunes ne manquent pas mais qu'en est-il des agriculteurs plus âgés et qui ne disposent pas toujours d'internet et des informations disponibles en quelques clics?

Je vous remercie.

## **Réponse du Ministre Borsus:**

L'Agrikit est un petit guide à l'usage des professionnels de la ferme (vétérinaires, marchands d'aliments, garagistes, etc.) pour les outiller face aux difficultés des agriculteurs.

L'Agrikit est composé:

- de fiches sur des thèmes divers: la dépression, la procédure de réorganisation judiciaire, le règlement collectif de dettes, comment orienter un agriculteur en difficulté, comment faire face à un agriculteur en difficulté, comment combattre les préjugés;
- de contacts utiles pour orienter l'agriculteur, y compris des contacts germanophones;
- d'un recueil de témoignages à destination des agriculteurs. L'objectif est d'encourager les agriculteurs à demander de l'aide et à se sentir moins seuls face aux difficultés.

L'outil complet est à destination des professionnels de la ferme. Le recueil de témoignages peut quant à lui être diffusé seul aux agriculteurs.

L'outil se veut évolutif. La création de nouvelles fiches juridiques (suite à un colloque organisé en avril 2019) a d'ailleurs été envisagée, mais celles-ci ne sont pas encore réalisées.

Depuis sa réalisation, près de 1.500 exemplaires ont été distribués: 900 Agrikits complets (fiches et recueil de témoignages) et 530 recueils de témoignages distribués en plus de l'Agrikit complet.

Un point de la résolution évoquée par l'honorable membre soulignait l'utilité de mener des actions plus ciblées à destination des jeunes dans le cadre du cursus en médecine vétérinaire et en bio-ingénieurs. Les membres du groupe de travail se sont d'ailleurs accordés sur l'importance de travailler de manière préventive en sensibilisant les jeunes des écoles d'agriculture secondaire ou baccalauréat et au sein des cours B (procédures pour faire face au surendettement, importance du droit patrimonial et matrimonial, difficultés psychologiques...).

Par conséquent, Agricall a prévu dans son plan d'action des sensibilisations sur les difficultés sociales des agriculteurs. Par exemple, en 2020, des rencontres avec les écoles de Huy, La Reid et Ciney sont prévues en collaboration avec la Fugea et des cours C sont également prévus en collaboration avec la FJA (aspects juridiques et organisation du travail administratif).

Depuis le vote de la résolution, le groupe de travail s'est réuni huit fois et la volonté du groupe est de poursuivre ces rencontres deux fois par an. Le groupe a pu aussi présenter ses travaux lors d'une audition au Parlement wallon en février 2019. Il n'y a pas encore eu de réunion de l'ensemble du groupe en 2020.

Par ailleurs, sous l'impulsion de la résolution, des échanges directs avec les partenaires se sont poursuivis autour de cette question sociale pour améliorer le bien-être des agriculteurs, notamment en sous-groupes. Par exemple, le sous-groupe rassemblant les acteurs juridiques

qui ont participé à l'Agrikitt réunit des juristes d'Agricall, des juristes des Centres de référence en médiation de dettes, des avocats et d'autres partenaires.

Une attention doit aussi être portée aux agriculteurs plus âgés qui en effet, pour certains, ne disposent pas forcément d'internet. Jusqu'à présent, ce public a été touché via les différents canaux de sensibilisation et de distribution (communes, colloques, et cetera) et via le réseau. Ce public plus âgé est également touché via la sensibilisation aux médecins généralistes, aux maisons médicales, etc.

La diffusion de l'Agrikitt s'est faite jusqu'à présent via les canaux suivants:

- via les membres du groupe de travail (UNAB, UAW et FWA, FUGEA, MIG, Un Pass dans l'Impasse, Emism, Médénam, GAS, UPV) qui ont chacun reçu des exemplaires à distribuer;
- via téléchargement au départ du site d'Agricall. Agricall ayant refait récemment son site internet, les statistiques ne sont pas encore disponibles, mais Agricall y travaille;
- à l'occasion de la participation aux foires agricoles (Battice et Libramont);
- via plusieurs communications dans la presse en invitant les professionnels de la ferme ainsi que les agriculteurs à commander le recueil ou l'Agrikitt (ex. DH, La Libre, la revue Plein Soleil de l'ACRF Femmes en milieu rural, les Nouvelles de l'Agriculture, Lettre Paysanne, Plein Champ, Bulletin 35 de Médénam ...);
- via une présentation de l'outil lors de l'assemblée générale du MIG;
- via le dépôt d'exemplaires de l'Agrikitt au sein de plusieurs services extérieurs du SPW;
- via le dépôt d'exemplaires de l'Agrikitt au sein de plusieurs communes et CPAS;
- via le dépôt d'exemplaires de l'Agrikitt au sein de maisons médicales en zone rurale;
- via le réseau, notamment bureaux comptables, banques, médecins généralistes, équipes mobiles;
- ...

Par ailleurs, des exemplaires ont été mis à disposition sur le stand de l'UPV lors de Vétérinexpo et une action plus ciblée a également été réalisée via « Vétérinaria », le bulletin d'information de l'Union professionnelle des vétérinaires (UPV). Plusieurs fiches ont été publiées au sein de plusieurs numéros. Vétérinaria paraît 8 fois par an et est distribué à 2.650 exemplaires.